

Paris, le 9 juin 2017

## Etudes de médecine : méritocratie ou loterie ?

En Ile-de-France, 857 candidats sont pour le moment recalés à l'entrée de la Première année commune des études de santé (Paces), à l'issue de la première phase d'admission. Une loterie a décidé de leur sort et désigné les 7 650 étudiants qui seront accueillis dans les sept UFR de santé de la région.

La CSMF a reçu plusieurs plaintes de parents d'élèves qui voient leur enfant, souvent très bon élève, placé sur liste d'attente, alors que la médecine figure en vœu numéro un dans sa liste de choix !

La CSMF partage l'indignation des parents et s'insurge contre cette méthode scandaleuse qui brise de nombreuses vocations de jeunes.

Il est urgent de revoir totalement le principe de la Paces, aussi bien dans son contenu pédagogique que dans son rôle de sélection. Une réflexion sur le numerus clausus est absolument nécessaire. Cette réflexion doit se faire à partir des besoins de la population, des capacités de formation des facultés de médecine du pays, en réunissant les enseignants, les étudiants et les syndicats médicaux.

Dans l'attente d'une vraie réforme urgente des études médicales et de l'accès à ces études, la CSMF demande la suspension immédiate des tirages au sort et engage les deux ministères concernés, la Santé et l'Enseignement Supérieur, à mettre en place une concertation pour trouver très rapidement des solutions dans l'optique de la rentrée 2018.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales. Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*